

sommaire

RETRAITES 2

Les UD s'expriment :

UD 75 3

UD 77 3

UD 77 4

UD 91 5

UD 92 5

UD 93 6

UD 94 6

UD 95 8

éditorial

par **Gabriel Gaudy**, secrétaire général de l'URIF FO et de l'UDFO75



ON VA GAGNER !

Les appels des syndicats FO-CGT-SOLIDAIRES se multiplient dans toute la France pour que le 5 décembre 2019, la grève s'engage et se poursuive afin d'obtenir le retrait de la contre-réforme Macron-Delevoye sur les retraites. Dans le pays, plus de 66% de la population n'ont pas confiance et rejettent cette contre-réforme malgré toutes les basses manœuvres de l'exécutif qui essaie une nouvelle fois d'expliquer dans « de nouveaux grands débats » bidons que cette contre-réforme assurera l'égalité de traitement. Oui, il y aura bien égalité mais dans la baisse des retraites, de toutes les retraites que l'on soit du privé comme du public. Et ça, c'est pas de la « pipe ».

C'est dans ce contexte que le gouvernement, par la voix de son premier ministre, menace et continue à appliquer la répression contre les cheminots qui font jouer leur droit de retrait après un accident qui a fait 11 blessés et qui aurait pu coûter la vie au conducteur du train et aux passagers transportés.

Des cheminots qui font jouer leur droit de retrait pour dire : le service public – tout le service public et particulièrement dans le domaine de la sécurité des personnels et des usagers. Est-ce condamnable, est-ce que « les foudres » gouvernementales doivent tomber sur la tête des cheminots qui revendiquent qu'il puisse y avoir un contrôleur dans chaque train sans laisser le conducteur seul, assurer la sécurité pour les passagers et pour lui-même ?

C'est dans ce contexte que ce gouvernement emploie la répression contre les pompiers, dont chacun peut savoir que leur mission de service public se fait bien souvent au détriment de leur vie.

C'est dans ce contexte que nous venons de constater une nouvelle fois, qu'un électricien d'EDF vient d'être brûlé très gravement en rétablissant les lignes pour la population pendant la dernière tempête dans l'Hérault.

C'est dans ce contexte que nous vivons, avec les enseignants, des conséquences des réformes, désastreuses qui se multiplient et qui touchent les enseignants et les jeunes de plein fouet avec dernièrement le suicide d'une institutrice qui expliquait clairement son geste en ayant l'espoir que cela permettrait à ses collègues de pouvoir vivre autrement dans leurs écoles, dans leurs collèges, dans leurs lycées.

C'est dans ce contexte que le gouvernement essaie par tous les moyens d'étouffer la grève dans les services d'urgence qui dure depuis des mois et qui n'a pour seul but que de pouvoir accueillir les malades dans des conditions de respect, de décence et de soins assurés.

C'est dans ce contexte que le gouvernement essaie de discréditer tous les personnels soignants qui poursuivent leur mission de service public dans des conditions de manques de moyens et d'épuisement qui détériorent les conditions d'accueil des patients.

C'est dans ce contexte que nous nous apercevons que la lutte engagée par les gilets jaunes n'est pas terminée et que les relais sont assurés en Espagne où les populations s'opposent à toutes les atteintes aux libertés et revendiquent haut et fort de nouvelles conditions de vie. Au Chili, où la situation sociale explose du fait de l'augmentation du coût de la vie, de l'inégalité de traitement de la population et d'un manque criant de services publics. On fait donner l'armée comme au temps des généraux en exécutant les manifestants dans la rue.

Au Liban, où là aussi ce sont les conditions de vie, l'augmentation du coût de la vie et la dégradation des services publics qui sont en cause. Des manifestations monstres, le rejet des politiques économiques liées aux volontés de la banque mondiale et du FMI.

En France, nous avons vécu les actions que nous constatons dans tous les pays du monde y compris en Equateur où les mêmes revendications sont posées.

Notre exécutif, aux ordres lui aussi de la banque mondiale et du FMI, voudrait briser, détruire tout ce qui a été construit par le Conseil National de la Résistance.

Pour être fidèle à ce que revendiquent les agents de la RATP, les cheminots, les enseignants, les personnels soignants et les agents des hôpitaux, les territoriaux, les pompiers, les policiers, les personnels de la sécurité sociale, ceux des grandes surfaces, des magasins, de Général Electric et quantité d'autres, l'UD FO de Paris appelle tous les salariés à faire grève à partir du 5 décembre 2019 jusqu'au retrait de la contre-réforme Macron-Delevoye et de toutes celles qui dégradent les conditions de vie des salariés, des retraités, des chômeurs.

Oui, c'est dans la rue et en bloquant l'économie que nous allons gagner comme les syndicats belges l'ont obtenu contre la contre-réforme des retraites identique à la nôtre qui les menaçait.

Préparons cette riposte et répondons, coup pour coup, à toutes les attaques d'un exécutif aux abois.

Préparons avec force et détermination la grève illimitée à partir du 5 décembre 2019.

PARCE QUE VOUS ÊTES DÉTERMINÉS ON VA GAGNER !

Paris, le 22 octobre 2019 ■

Les tensions s'accroissent



- HAÏTI** DEPUIS FIN AOÛT
Pénurie de carburant généralisée dans le pays. ► Les manifestations durent depuis un mois.
- VENEZUELA** DEPUIS MAI 2018
Réélection de **Nicolas Maduro** à l'issue d'un scrutin contesté et tentative de prise de pouvoir par son opposant **Juan Guaido**.
- CHILI** DEPUIS DÉBUT OCTOBRE
Hausse du **prix des transports**. ► Au moins 11 morts. Le président a déclaré le pays « en guerre ».
- ROY.-UNI** DEPUIS LE MOIS D'AOUT
Volonté d'un **deuxième référendum** sur le **Brexit**.
- CATALOGNE** DEPUIS LE 14 OCTOBRE
Condamnation de **9 dirigeants séparatistes** à des peines de prison pour leur rôle dans la **tentative de sécession** de 2017. ► 600 blessés et 300 arrestations.
- ALGÉRIE** DEPUIS LE 22 FÉVRIER
Manifestations contre le pouvoir en place. ► Démission de **Bouteflika** en avril et arrestations d'opposants.
- LIBYE** DEPUIS 2014
Guerre civile opposant trois **gouvernements rivaux, groupes armés et rebelles**.
- SAHEL** DEPUIS 2017
Nombreux **attentats** commis par des **groupes terroristes**.
- GUINÉE** DEPUIS DÉBUT OCTOBRE
Troisième **mandat anticonstitutionnel** du président **Alpha Condé**. ► Au moins 7 morts et 200 blessés.
- SYRIE - TURQUIE** DEPUIS LES 9 OCT.
Offensive turque contre les **Kurdes** à la frontière.
- LIBAN** DEPUIS LE 17 OCTOBRE
Taxe sur les appels effectués via **WhatsApp**. ► Le pays est paralysé. Fermeture des banques, des institutions publiques et de nombreux magasins.
- ÉGYPTE** DEPUIS LA MI-SEPTEMBRE
Soupçons de **corruption** du pouvoir en place.
- YÉMEN** DEPUIS 2014
Guerre civile. ► Plus de 10 000 morts selon l'ONU.
- SOUDAN** DEPUIS DÉCEMBRE 2018
Hausse du **prix du pain**.
- HONGKONG** DEPUIS JUIN
Loi d'**extradition vers la Chine**. Défaut de **démocratie**. ► Des centaines d'arrestations et de blessés.
- INDONÉSIE** DEPUIS LE 23 SEPT.
Projet de révision du Code pénal, **lois liberticides**. ► 2 étudiants tués et des centaines de blessés.

L'INFOGRAPHIE



Extraits du journal *L'Interpro FO 92* – n°103

SYSTÈME UNIVERSEL = BAISSÉ DU MONTANT DES PENSIONS

► Aujourd'hui, les retraites en France pèsent environ 325 milliards € (tous régimes confondus), soit à peu près 14 % du produit intérieur brut (PIB).



F. Fillon devant les patrons, alors candidat à « la primaire de la droite », 10 mars 2016 (Public Sénat)

« Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions »

► Demain, le gouvernement voudrait réduire ce volume, dans un premier temps, à 12 % du PIB : c'est le but assigné au « système universel ». En volume, cela correspondrait à une baisse moyenne du montant des pensions de 15 %. A ce titre, le rapport Delevoye avoue en page 90 : « Le Gouvernement pourra présenter au parlement les modifications ayant trait aux conditions d'ouverture des droits (âge légal, dispositifs de départs anticipés), ainsi qu'aux dispositifs de solidarité (périodes assimilées, droits familiaux, minimum de retraite), etc. [...] il sera toujours libre de proposer tout projet de réforme ayant des incidences sur les équilibres financiers du système de retraite. »

► Pour ce faire, le rapport appelle à mettre en place un système à « enveloppe constante » et une « règle d'or d'équilibre » (1), dont le seul but est de permettre au gouvernement de diminuer la valeur du point – donc de baisser le montant des pensions – pour baisser la « dépense publique » (cf. encadrés).

SYSTÈME UNIVERSEL = TRAVAIL JUSQU'À 64, 65, 66, 67 ANS... POUR TOUS !

► Aujourd'hui, une salariée du secteur privé qui a deux enfants et qui a commencé à travailler à 22 ans peut partir en retraite à taux plein à 62 ans.

► Demain, avec le « système universel », un salarié devra travailler jusqu'à un âge dit « du taux plein par génération », fixé à 64 ans mais qui pourrait évoluer en fonction des « équilibres financiers du système » jusqu'à 65, 66, 67 ans... et plus ! Si cette même salariée décide de partir à 62 ans, elle subira ce qu'on appelle une « décote » de 5% par année manquante, soit une perte de 10% de sa retraite.

► Les fonctionnaires relevant de la « catégorie active » (notamment les aides-soignants dans la fonction publique hospitalière ou les égoutiers dans la fonction publique territoriale) perdront « progressivement » leurs droits à un départ anticipé. Il en sera de même pour les salariés relevant de certains régimes spéciaux (RATP, SNCF, électriciens gaziers...). Seuls les personnels en « uniforme » garderaient leurs « spécificités » (militaires, policiers...).



G. Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, devant la commission des finances du Sénat, 15 mai 2019

« Nous avons en 2019 et 2020 des réformes qui continuent à baisser les dépenses publiques (...). Je vous rappelle que 14 points de PIB consacrés à la retraite, c'est une question de dépense publique. »

Extraits de la BSI – n°808

RETRAITES

Les retraités actuels n'échapperont pas non plus à la baisse des droits prévus par la mise en place du régime universel

Que va-t-il se passer pour les retraités actuels au moment de la mise en place du régime universel ?

La réforme s'appliquera en 2025 pour les assurés nés en 1963 ou après. Toutefois, le rapport prévoit une transition en quinze ans pour les régimes qui sont très éloignés du régime actuel. Si la question ne se pose pas pour les régimes à points dans la mesure où les droits acquis dans un système peuvent facilement être repris dans le nouveau système, la promesse du maintien des droits acquis sera délicate à tenir pour les personnes du régime général ainsi que les fonctionnaires.

La conversion de droits issus d'autres régimes de retraite sous forme de points est une méthode connue dans les régimes Agirc/Arrco qui, en 1994, ont repris les droits bancaires et les droits CPOSS (régime de retraite des salariés des organismes de sécurité sociale et des établissements qui leur sont rattachés).

Comme ces régimes spécifiques étaient plus avantageux que l'Agirc/Arrco, une pension différentielle était calculée de manière à ne pas baisser les droits. Sauf que cette pension diminue en fonction des augmentations de la valeur du point retraite.

Il est à parier que c'est de cette façon que les choses vont se passer pour les retraites existantes, d'autant que c'est le gouvernement qui fixera la valeur du point et qu'aucune garantie n'est donnée sur le niveau des retraites. Il ne comporte pas cible, d'objectif ou de garantie en termes de taux de remplacement.

Par Claire Guelmani,
Membre du Bureau de l'UDFO de Paris



TOUS PRÉCAIRES !

75

L'UD FO de Paris soutient sans réserve les réactions des étudiants qui se mobilisent après « l'immolation » de ce jeune étudiant de Lyon touché par la précarité et la pauvreté. Ils étaient 2000 manifestants à Lyon, 2000 à Paris et dans de nombreuses villes de toute la France.

Militant avec l'UNEF en Ile de France, qui vient une nouvelle fois, de signer un texte commun avec les organisations syndicales qui s'opposent à la contre réforme des retraites MACRON – DELEVOYE, l'UD FO de Paris appuie les appels et les actions engagées par l'UNEF en Ile de France et Solidaires étudiants.

L'UD FO de Paris constate et s'oppose aux politiques conduites au fil des années par les différents gouvernements qui conduisent à vouloir faire disparaître tous les acquis sociaux.

Les baisses des APL, les droits d'inscriptions pour les étudiants

étrangers en augmentation considérable, les bourses supprimées ou diminuées pour ceux qui redoublent, les petits boulots précaires mal payés dans des conditions de pénibilité extrêmes conduisent les étudiants, les jeunes d'une façon générale à « galérer » pour survivre.

Les conditions de vie et de travail conduisent les jeunes, les salariés, les retraités, les chômeurs à ne plus pouvoir s'en sortir. La vague de suicides dans un certain nombre de secteurs et de métiers s'est accentuée. Elle est due à des conditions de travail totalement dégradées, des contre-réformes qui déstabilisent totalement le fonctionnement des entreprises ou des administrations, des baisses de pouvoir d'achat considérables, des services publics qui disparaissent et n'assurent donc plus l'égalité de traitement.

L'UD FO de Paris s'inscrit dans cette démarche de lutte à mener en soutien aux étudiants qui exi-



gent des mesures concrètes pour ne plus vivre dans la précarité et dans la crainte du lendemain.

Elle constate que partout dans le monde aujourd'hui les réactions, les actions, les grèves et les grandes manifestations au Chili, en Irak, au Liban, en Algérie, au Pérou... se développent contre les atteintes aux libertés, à la démocratie mais également contre les conditions de travail dégradées, les baisses de pouvoir d'achat, une précarité et une pau-

vreté galopantes, des pauvres de plus en plus pauvres et des riches de plus en plus riches.

La réaction des étudiants en France est légitime comme la réaction des salariés, des retraités et des chômeurs est parfaitement légitime lorsqu'ils considèrent que l'économie doit être bloquée à partir du 5 décembre pour que cesse la casse des acquis de 1936-1945 issus du Conseil National de la résistance.

Paris, le 13 novembre 2019 ■

Les travailleurs de CONFORAMA France se mobilisent !

77



Actions menées par le syndicat FO au siège social de Conforama – Lognes (77)

Après l'annonce inattendue, le 1^{er} juillet 2019, d'un PSE sans précédent chez CONFORAMA France, concernant 1905 emplois supprimés et la fermeture de 42 magasins (32 magasins de l'enseigne et 10 magasins Maison Dépôt), la direction a entamé un processus de « négociation » avec les organisations syndicales représenta-

tives et d'information-consultation du CCE.

Avec un budget GLOBAL alloué au PSE de 100 M€, la direction générale se moque ouvertement des salariés qui vont se faire licencier avec des indemnités supra-légales ultra-minimalistes.

La section **FORCE OUVRIERE** de Conforama a dès le début vive-

ment critiqué le principe même de ce PSE, qui est la conséquence directe des malversations financières de l'actionnaire STEINHOFF International, qui ont conduit à un trou dans la caisse de plusieurs Milliards d'€.

CONFORAMA est maintenant pieds et poings liés avec un groupe de créanciers, le G9, qui ont racheté la dette et qui ont octroyé à CONFORAMA un prêt à taux prohibitif dont ils exigent maintenant le remboursement.

A l'appel de **FORCE OUVRIERE**, des magasins de plus en plus nombreux se sont mis en grève. Ces magasins sont condamnés soit à fermer, soit à voir leurs effectifs, déjà faibles, encore diminuer puisque sur les 1905 emplois supprimés, 600 d'entre eux le seront dans des magasins qui ne fermeront pas, engendrant ainsi un surcroît de polyvalence et de stress.

Ulcérés par la position ultra-ri-

gide de la direction, à l'appel de **FORCE OUVRIERE**, plusieurs centaines de salariés ont manifesté leur mécontentement devant le Siège Social de CONFORAMA à LOGNES (77), mardi 22 octobre 2019. Ils ont sans succès exigé la présence du P-DG (M. Marc TENART) et de la Présidente du Conseil d'Administration (Mme Helen LEE BOUYGUES). **FORCE OUVRIERE** revendique pour sa part des indemnités supra-légales de 4000 € par année d'ancienneté. La direction propose, sans aucune vergogne, les montants suivants :

- 2000 € (0 à 5 ans d'ancienneté),
- 3000 € (5 à 10 ans),
- 4000 € (10 à 15 ans),
- 5000 € (15 à 20 ans), 7000 € (plus de 20 ans),
- + 500 € par an (à partir de 25 ans d'ancienneté)...

Lorsque Blizzard **joue au Monopoly...**

Pour justifier ces montants soi-disant exorbitants, la direction maintient son budget global de 100 M€ en expliquant qu'il tient compte de « la situation du Groupe ». Elle omet de préciser qu'il s'agit du Groupe STEINHOFF, à l'origine de tous nos malheurs, et que ce Groupe, avec un CA DE 18,9 Milliards d'€ et les

Millions d'€ de cash générés par la vente de PEPKOR en Autriche, a tous les moyens qui permettraient aux salariés licenciés de quitter dignement l'entreprise à laquelle ils ont donné tout leur temps et leur énergie pour un professionnalisme exemplaire, au détriment parfois de leur santé.

FORCE OUVRIERE appelle donc les salariés de tous les établissements de CONFORAMA France à poursuivre et à amplifier le mouvement de grève illimitée, car seul le rapport de forces pourra inverser la tendance.

En ligne ou devant les magasins en grève, des pétitions sont massivement signées par nos clients.

À ce jour, plus de 12 000 signatures ont été ainsi récoltées, preuve de l'inanité commerciale de ce PSE, qui n'est qu'une manifestation de la politique ultra-libérale visant à considérer les travailleurs comme des variables d'ajustement.

Paris, le 13 novembre 2019 ■

Lorsque **Blizzard** joue au Monopoly...

78

Blizzard Entertainment SAS est une entreprise de jeux vidéo, mondialement connue, notamment pour ses jeux en ligne partagés par des millions de personnes cachées derrière leur écran. C'est le royaume du virtuel, où se réfugient tant de nos jeunes, parfois dans un monde semi-imaginaire dont il est très difficile de les sortir.

Mais Blizzard sais aussi se confronter à la réalité la plus triste, la plus conformiste.

Depuis ce mois de février la société qui est pourtant largement bénéficiaire a émis un plan social au niveau mondial, tandis que le siège France situé à Versailles doit se délester d'un tiers des 437 salariés qu'il abrite.

Une fois l'effet de surprise passé, chacun se rappelle que les chiffres de l'entreprise ne donnaient pas réellement place à l'inquiétude : « Plus de 1,8 milliard de dollars de bénéfices, laissent en général une certaine confiance dans l'avenir, surtout pour une jeune entreprise » affirme Maria Dolores Sanchez, déléguée syndicale FO avec son petit accent espagnol.

Sur place celle-ci se bat contre sa direction qui veut imposer ce « Plan de Sauvegarde de l'Emploi », en réalité un plan de licenciements auquel il est attribué de maigres moyens, sans commune mesure avec les primes touchées par les dirigeants aux Etats-Unis. Pour la France, ce plan se monte à quelques 15 millions de dollars environ pour l'ensemble du personnel sur le départ, ce qui repré-

sente, rapportés aux bénéfices, 0,8%. L'entreprise ne fait un gros sacrifice, en sachant d'autant plus que cette somme comprend les actions de reclassement mises en œuvre dans le cadre de la procédure, ainsi que les mesures financières individuelles.

Les salariés qui seront à la rue, comparent leurs indemnités avec les primes, bonus et salaires reçus par quelques directeurs exécutifs aux États-Unis : 15 millions de dollars pour le CFO, environ 29 millions de salaire annuel pour le CEO, etc.

L'échelle est pour eux la dizaine de millions de dollars... à titre individuel !

La déléguée reprend : « Devant des salariés déjà déracinés puisque 28 nationalités sont concernées, alors que l'on veut transférer des personnels aux Pays-Bas ou en Irlande, BLIZZARD n'est même pas capable de se donner les moyens de sa politique. Aucune GPEC n'a jamais été discutée ! ».

Elle ajoute avec écoeurément : « Même les documents obligatoires ne nous ont pas toujours été remis en temps et en heures par notre direction qui n'a eu de cesse de nous dénigrer en tant que représentants des salariés. »

Et continue : « La direction est capable de dire en réunion de CE qu'elle a eu du mal à réunir certains documents comptables (sic) tandis qu'elle prétend dans un courrier que le cabinet comptable n'a rencontré aucun obstacle à la réalisation de sa mission ». La réalité est que certaines

pièces ont été remises aux experts après la présentation du rapport. Parfois la réunion avec la direction se terminait après minuit, des dates ont été changées unilatéralement par la direction.

Après une hésitation dans la voix et avec le regard fatigué, la DS reprend : « Depuis le début, la direction ne consent qu'au minimum légal. Tout ce qui est supra-légal est sorti de la négociation d'un grand revers de main de la direction. Il a même fallu batailler pour conserver l'infirmière dans l'entreprise ».

Le 11 juin, d'ailleurs, les salariés de Blizzard restaient dans la rue devant le siège versaillais de la société pour protester contre ces conditions du plan de licenciement, peu réalistes.



91



UNION DEPARTEMENTALE FO DE L'ESSONNE

12, PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA 91034 EVRY CEDEX

TEL : 01 60 78 15 57

mail : udfo91@gmail.com - site <http://www.udfo91.fr>

DECLARATION DU BUREAU

Le Bureau de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de l'Essonne se félicite de la mobilisation interprofessionnelle du 21 septembre, à l'appel de FO. C'est plus de 15 000 militants FORCE OUVRIERE, dont un cortège conséquent derrière la banderole de l'Union Départementale du 91, qui ont défilé pour le rejet sans appel de la contre-réforme Macron-Delevoe.

Cette mobilisation est due à la campagne d'information que nous menons depuis une année contre le projet de Retraite Universelle par Points. Campagne qui doit s'amplifier auprès de l'ensemble des travailleurs.

Fort de cette mobilisation et de la grève majeure de la RATP (90% de grévistes) et des autres secteurs, le Comité Confédéral National, réuni les 25 et 26 septembre, a lancé un appel à travers sa résolution votée à l'unanimité :

« Le CCN le réaffirme, FO est prête à aller à la grève. FO soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron/Delevoe. Pour cela, FO entend œuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large et demande à ses syndicats d'organiser les réunions et assemblées générales pour préparer la grève. » (1)

C'est dans la foulée, que l'Union Régionale d'Ile de France FO a rédigé, avec les URIF de la CGT, FSU, Solidaires, UNEF et UNL, une déclaration (2) qui démontre la détermination de l'ensemble des organisations syndicales à continuer à œuvrer ensemble en informant « ... de l'appel à la grève illimitée des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain, pour le rejet du projet de réforme de retraite du gouvernement, elles soutiennent cette mobilisation pour que le gouvernement entende le refus de sa réforme et retire son projet. »

Le Bureau de l'Union Départementale FO de l'Essonne prend la mesure des enjeux et de la prise de conscience des militants ouvriers à tous les niveaux. Il faut donc construire le rapport de force pour obtenir satisfaction. Cela passe par l'organisation de discussions pour réussir l'arrêt total de l'économie. Le Bureau Départemental prendra toute sa place dans la construction du 5 décembre et mettra tout en œuvre pour élargir la mobilisation. Tout comme au niveau régional, le bureau prendra contact avec les Organisations Syndicales prêtes à se mobiliser dans l'Unité et sur des revendications claires.

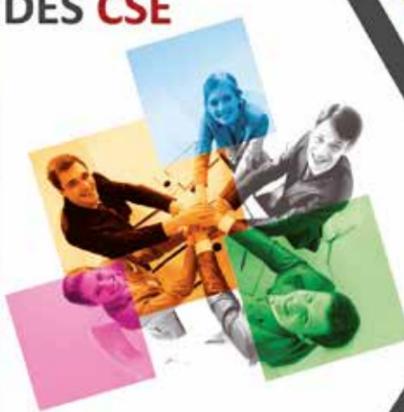
La date du 5 décembre ne sera qu'une étape si le gouvernement ne retire pas ses projets de destructions de nos droits. Partout, il faut préparer la grève pour la gagner.

1-Résolution du CCN des 25 et 26 septembre 2019

2-Déclaration des URIF « POUR STOPPER LE PROJET MACRON-DELEVOYE SUR LES RETRAITES : TOUS MOBILISES ».

Evry-Courcouronnes, le 07 octobre 2019

DES EXPERTS AU SERVICE DES CSE



Comprendre pour savoir, savoir pour agir !

GROUPE
LEGRAND

Des experts 360° qui vous écoutent et vous accompagnent depuis plus de 30 ans.

Expertise comptable
Situation économique, Politique sociale, Orientations stratégiques, Droit d'alerte, PSE, Tenue / Audit des comptes du CSE...

Conseil & Assistance
Accompagnement au quotidien pour toute question d'ordre économique, sociale ou juridique

Formation
Inter et intra CSE - SSCT

www.groupe-legrand.com


Expertise Comptable


Conseil & Assistance


Formation

Paris - Lyon - Bordeaux - Lille - Marseille

01 42 25 30 30

info@groupe-legrand.com

[f](#) [t](#) [in](#)

UD FO 92 – EXTRAITS DE L'INTERVENTION DE PIERRE SCHWOB, INFIRMIER AUX URGENCES DE L'HÔPITAL BEAUJON (CLICHY) et DÉLÉGUÉ DE LA SECTION FO BEAUJON (SYNDICAT FO APHP), LORS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'UD FO 92 À LA DÉFENSE

92

Mes camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat FO APHP et en particulier, de la section force ouvrière de l'hôpital Beaujon.

Tout d'abord, je tenais à remercier l'UD FO 92 qui continue de soutenir sans réserve le mouvement des personnels des services d'accueil d'urgence (SAU)

de l'hôpital Beaujon (Clichy), avec les sections syndicales FO, CGT et SUD, en grève illimitée depuis le 14 avril sur des revendications claires à savoir :

- Une revalorisation salariale nette de 300 € minimum pour tous,
- La création de 10 000 postes pour tous les SAU de France,

- La réouverture de lits d'hospitalisation pour zéro patients/brancards.

(...) Dès le début du mouvement, la section FO a pris toute sa place et a joué pleinement son rôle, (...) dernièrement, le 10 septembre en participant à l'AG nationale des personnels en grève ou 250 délégués ont reje-

té à l'unanimité l'ensemble des mesures annoncées la veille par la ministre Buzyn et ont adopté une motion appelant l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux de tous secteurs, qui partagent nos revendications, de rédiger leurs cahiers de revendications et de décider de la grève tout de suite.

Mes camarades, la grève débutée il y a 6 mois nous a permis d'obtenir une prime de 100€ pour tous les personnels des urgences, c'est un début, mais ce n'est pas

suffisant : cela démontre une fois de plus que c'est par la grève et en créant le rapport de force que l'on obtient des avancées et c'est en ce sens que la semaine

prochaine, notre section syndicale va convoquer une assemblée générale de tous les personnels de l'hôpital pour discuter de la grève sur les 3 revendications

majeures, partagées par tous. (...) Mes camarades, Vive la résistance, Vive l'indépendance syndicale, vive les revendications ! » ■

93

UNION DÉPARTEMENTALE FO 93.fr la force syndicale

REFERENDUM ADP

La Commission Exécutive de l'Union Départementale de Seine Saint Denis, réunie le lundi 9 septembre 2019 réaffirme son engagement à combattre la politique de privatisation de ce gouvernement (comme des précédents) qui loi après loi déstructure le service public tant en réduisant ses moyens qu'en cassant le statut de ses agents.

A ce titre, la C.E revendique la préservation du caractère public des Aéroports de Paris (ADP), les aéroports de Roissy-Charles de Gaulle et d'Orly, l'aéroport d'aviation d'affaires du Bourget et les 10 aérodromes d'aviation générale construits, aménagés, gérés et exploités par ADP sont des éléments structurant du transport aérien et pas uniquement pour la Région d'Ile de France mais pour l'ensemble du territoire national.

La C.E considère que notre organisation ne peut pas être absente de ce combat pour la défense du service public, combat que nous devons mener en toute indépendance.

C'est pourquoi la C.E décide de s'engager dans la campagne pour l'obtention d'un référendum d'initiative partagée (RIP) sur la privatisation d'Aéroports de Paris considérant qu'il s'agit là d'un moyen pour obtenir satisfaction sur notre revendication « Non à la privatisation d'Aéroports de Paris »

En conséquence, la C.E appelle tous ses syndicats, sections syndicales, militants et adhérents à apporter leur soutien au projet de loi de demande d'organisation d'un referendum d'initiative partagée sur: www.referendum.interieur.gouv.fr

Défendons le service public: "la richesse de ceux qui n'en ont pas"!

UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE DE SEINE-SAINT-DENIS
Place de la libération - 93000 Bobigny - www.fo93.fr - contact@fo93.fr - tel. 01 48 96 35 35 - fax. 01 48 96 35 29

GROUPE LEGRAND

LES DROITS DU CSE EN MATIÈRE D'EXPERTISE

LES CAS DE RECOURS À UN EXPERT

Le CSE peut avoir recours à un expert rémunéré en tout ou partie par l'employeur dans les situations suivantes (on parle alors souvent « d'expertise légale ») :

Expertises prises en charge à 100% par l'employeur :

- ❑ En vue de la consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise (expert-comptable ; art. L. 2315-88 c. trav.) ;
- ❑ Dans le cadre de la consultation récurrente sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi mentionnée (expert-comptable ; art. L. 2315-91 c. trav.) ;
- ❑ En cas de licenciements collectifs pour motif économique (expert-comptable ; art. L. 1233-34 c. trav.) ;
- ❑ Lorsqu'un risque grave, identifié et actuel, révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel est constaté dans l'établissement (expert agréé ; art. L. 2315-96 1° c. trav.).

Expertises prises en charge à 80% par l'employeur et à 20% par le CSE sur son budget de fonctionnement (principales situations) :

- ❑ Lorsqu'une entreprise est partie à une opération de concentration (expert-comptable ; art. L. 2312-41 c. trav.) ;
- ❑ Lorsque l'entreprise est l'objet d'une offre publique d'acquisition (expert-comptable ; art. L. 2312-42 c. trav.) ;
- ❑ Lorsque le CSE déclenche un droit d'alerte économique (expert-comptable ; art. L. 2312-64 c. trav.) ;
- ❑ En cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail (expert agréé ; art. L. 2315-96 2°) ;
- ❑ En vue de l'examen des orientations stratégiques de l'entreprise (art. L. 2315-87).

Lorsque le budget du CSE n'est pas suffisant pour prendre en charge 20 % du coût de l'expertise, l'employeur prend en charge 100% de ce coût à la condition que sur les 3 dernières années le CSE n'ait pas opéré de transfert de ses ressources du budget de fonctionnement au budget des activités sociales.

La prise en charge de 100% de l'expertise par l'employeur interdira au CSE d'opérer ce transfert pendant les 3 années suivantes.

Par ailleurs le CSE peut faire appel à tout type d'expertise rémunérée par ses soins pour la préparation de ses travaux (on parle alors souvent « d'expertise libre »).

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre service !

Sylvie VERCLEYEN
Expert-comptable associée

DES EXPERTS AU SERVICE DES CSE

GROUPE LEGRAND

Expertise Comptable Conseil & Assistance Formation

PARIS : 01 42 25 30 30 - LYON : 04 37 69 74 55 - BORDEAUX : 05 56 56 42 70
www.groupe-legrand.com - info@groupe-legrand.com

94

Crédit Foncier Charenton Le Pont : Désintégration au profit des Banques BPCE

Il aura fallu pas plus d'une année de concertation, information et consultation, du comité d'entreprise, à dépecer le Crédit Foncier, dont le siège social est à Charenton le pont et organisme financier très connu d'acquisition immobilière et spécialiste du crédit immobilier avec des prêts

adaptés à vos besoins, filiale des Banques Populaires et Caisses d'Epargne avec 2526 emplois. **D'hier à aujourd'hui, le syndicat FO Crédit Foncier avec sa fédération des Finances a tenu à limiter la casse sociale mais le mal est fait avec les personnels**

démotivés et découragés, dossier démoralisant pour les élus et représentants du personnels qui se sont efforcés de sauvegarder l'essentiel : les intérêts des seuls salariés. Que s'est-il passé ces douze derniers mois ?

CE 26/6/2018 : annonce du projet dit : « Intégration des activités et de redéploiement des savoir-faire et expertises du CFF au sein du Groupe BPCE », qui entraîne la **suppression de 1 445 postes, et le maintien de 649 postes au**



31/3/2019, au prétexte principal que le CFF n'est **pas assez rentable**,

CE 11/7/2018 : appel à la grève pendant la tenue de la séance du Comité d'Entreprise, durant laquelle ont été remis les Livre 1 et Livre 2/ Code du travail.

CE 20/11/2018 : 1^{ère} réunion du Comité d'Entreprise de consultation sur le « projet »

18/7/2018 : 1^{ère} réunion de négociation du PSE (il y en aura 8) + 5 réunions de négociation GPEC + de multiples réunions avec l'avocat (dont 1 chez l'avocat de l'entreprise) + réunions avec l'expert du Comité d'Entreprise + réunions à la DIRECCTE et au Ministère des Finances

17/10/2018 : 2^{ème} journée de grève devant BPCE avant réunion avec M. MIGNON, Président du Conseil d'Administration du CFF et de BPCE

23/10/2018 : observations de la DIRECCTE sur le PSE sur les sujets : « catégories professionnelles (méthode de découpage) », « application des critères d'ordre », et « PSE et moyens du Groupe ».

26/10/2018 : fin de partie : accords GPEC et PSE signés par 3 syndicats (CFTC, CGC et CFDT)

20/11/2018 : fin de l'information consultation du Comité d'Entreprise.

4/12/2018 : validation de l'accord PSE par la DIRECCTE

Fin 2018 : 126 salariés ont quitté le CFF en avance de phase (42 en création/reprise/développement d'entreprise, 52 pour un emploi externe, 15 en formation longue, 17 en recherche d'emploi externe)

Mi-janvier 2019 : 1144 offres de repositionnement envoyées aux salariés dont le poste est supprimé (53 ont fait une demande de 2^{ème} offre), et dispenses d'activité pour les salariés inscrits dans le dispositif GPDR dont le poste est supprimé

31/3/2019 : **suppression des postes, fermeture des agences, et recentrage petit à petit des équipes qui restent sur l'aile Liberté de l'immeuble Rives de Bercy à Charenton** (fin du bail : 31/12/2021)

1/4/2019 : 694 salariés ont refusé l'offre de repositionnement, et 450 l'ont acceptée dans un premier temps.

30/4/2019 : BILAN SOCIAL :

126 salariés sont partis en avance de phase au 31/12/2018,

694 salariés ont refusé l'offre de repositionnement au 31/3/2019

89 salariés ont adhéré au plan de départ volontaire (PDV) en adhésion différée après le 31/3/2019 (droit au retour dans le PDV),

Soit : 28% des salariés dont le poste est supprimé ont été repositionnés et 72% des salariés ont opté pour un départ, et 557 salariés restent au CFF, au lieu des 618 prévus au départ, belle perte de compétence et des savoirs !!!

€ **1/5/2019** : mise en place du **Plan de sauvegarde de l'emploi PSE** (pour FO, on parle plus de plan de suppressions d'emploi !!!!) : 1^{er} bilan à fin mai 2019:

60 salariés dans le PSE.
3 ont accepté l'offre de reclassement
36 ont refusé l'offre de reclassement
21 n'ont pas répondu à la proposition de l'offre de reclassement = refus

Soit : **5%** ont **accepté** l'offre de reclassement et les autres ont refusé

Cette histoire n'est pas uniquement le fait de cette entreprise CREDIT FONCIER et peut très bien se reproduire ailleurs tel le commerce avec CONFORAMA et -1900 salariés et 32 magasins supprimés, CASTORAMA et - 800 emplois, C&A, H&M, ex-magasins MIM, New look, CARREFOUR FRANCE, gpe VIVARTE...

Le social et l'emploi deviennent une variable économique ..on réduit, on solde on liquide !

Résolument les syndicats FO s'opposent et combattront à cette logique.

DERNIÈRE MINUTE

constitution de 2 collectifs de salariés de défense

- Collectifs d'environ 600 salariés, avec Me RILOV, contestent la suppression de leur poste et le montant des indemnités de rupture,

- Collectif d'environ 60 salariés, avec le cabinet AGN Avocats : salariés inscrits au préalable dans un dispositif de Gestion Prévisionnel de Départ à la Retraite (GPDR), dont le poste est supprimé, et qui auraient pu bénéficier des mesures de départ du PSE.

On ne sait pas à quoi ressemblera la famille dans le futur.
Une chose est sûre, on saura toujours innover pour mieux la protéger.

50 ans d'innovation au service des familles

L'OCIRP, Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance, est un assureur à vocation sociale partant à but non lucratif. Il protège le salarié et sa famille face aux risques de la vie dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou de branche professionnelle. Ses garanties s'expriment sous la forme de rentes et d'un accompagnement social spécifique en cas de décès ou de perte d'autonomie. L'OCIRP, c'est près de 6 millions de garanties dans 1,4 million d'entreprises adhérentes.

OCIRP
protéger. agir. soutenir

OCIRP.FR VEUVEGE - ÉDUCATION - HANDICAP - DÉPENDANCE

SANTÉ
PRÉVOYANCE
ÉPARGNE
SERVICES FINANCIERS
RETRAITE

Damien SEGUIN, skipper du bateau Groupe APICIL, 1^{er} navigateur en situation de handicap au départ du Vendée Globe 2020

SE SAVOIR ENTOURÉ, ÇA PERMET DE SE DÉPASSER

Nous nous engageons au quotidien à vous accompagner dans vos projets. Car nous savons que se savoir bien entouré est nécessaire pour avancer. Et ça change la vie !

Protéger et servir depuis 80 ans
groupe-apicil.com

GROUPE APICIL

APICIL Société anonyme au capital de 1 200 000 000 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 341 416 515, établissement de Crédit FMI (O) dont le siège social est situé 33 rue de la Chapelle - 75018 - PARIS France. APICIL Assurances Société anonyme au capital de 1 000 000 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 341 416 514, agence exclusive de France de Gestion de Portefeuille par l'intermédiaire des Mandataires Financiers sous le n° 07090001 en date du 10/04/2018 et dont le siège social est situé 33 rue de la Chapelle - 75018 Paris. Demandez-nous nos coordonnées si nécessaire. APICIL France - 01 49 42 90 00 - 100 000 000 - g@apicil.com



Réforme des retraites Macron/Delevoye

Argumentaire et contre-argumentaire

95

La réforme des retraites prévue par Macron, c'est seulement la fin des régimes spéciaux.

FAUX, c'est, avant tout, la fin du régime général. C'est l'individualisation totale du droit à la retraite.

Un régime spécial, qu'est-ce que c'est ?
A quoi ça sert ?

Un régime spécial est lié à un statut. Le statut permet de maintenir un service public de qualité : ce sont des droits et des devoirs. Un fonctionnaire a, par exemple, un devoir de neutralité qui lui assure de ne pas être sous la coupe directe du pouvoir politique. Les régimes spéciaux sont également liés au contrat de travail de ces personnels.

Exemple : les agents EDF partant en « retraite » sont en réalité en « inactivité ». C'est-à-dire qu'ils sont susceptibles d'être rappelés par leur service en cas de besoin de force majeure. Beaucoup d'entre nous se rappellent de la tempête de 1999, où des millions de personnes étaient privées d'électricité, parfois très dépendantes du courant pour alimenter des appareillages vitaux ; Sans le secours de ces milliers d'agents EDF « inactifs » mais qualifiés et compétents, le rétablissement des lignes et la réparation des dégâts occasionnés auraient duré plusieurs mois.

On vous dit : « Les régimes spéciaux coûtent cher aux contribuables. Ils ne peuvent pas être maintenus éternellement. Ce sont des privilèges d'un autre temps ! »

Un régime spécial ne coûte rien aux contribuables car il est alimenté par les cotisations de la part « salarié » et de la part « employeur » (le salaire différé). Ce n'est pas le budget de l'Etat qui finance les régimes spéciaux ! Certains régimes spéciaux sont déficitaires et reçoivent des fonds de régimes excédentaires.

Les régimes spéciaux ou particuliers sont nés à une époque où il n'existait pas de régime général. (ex : régime des mineurs...). Ils ont été conçus pour répondre aux spécificités professionnelles des salariés concernés.

Le seul régime de retraite qui est directement pris sur le budget de l'Etat, c'est celui des fonctionnaires au travers du Code des Pensions Civiles et Militaires. Il ne s'agit nullement d'une demande des fonctionnaires, mais bien d'un choix politique et budgétaire.

Consultez le site : fo95.fr

Union Départementale FO 95 - 38, rue d'Eragny - 95310 Saint Ouen l'Aumône
☎ 01 30 32 04 44 - 📠 01 34 22 03 18 - E-mail : fo95@orange.fr - Site : www.force-ouvriere95.fr

On vous dit : « Un système universel de retraite, c'est davantage d'égalité pour les salariés et pour les retraités. C'est plus simple et plus juste pour tous que le système actuel injuste et inégalitaire avec 42 régimes spéciaux. »

Le gouvernement et le Président utilisent un argument populiste pour masquer une réalité liée à l'histoire des différents corps de métiers ayant conduit à la création de ces régimes. En effet ces régimes ont été créés avant le régime général par la mobilisation des salariés de ces secteurs professionnels pour prendre en compte, comme nous le disons plus haut, des spécificités de ces secteurs. Mais les régimes spéciaux ne protègent malheureusement pas de la dégradation des conditions de travail, de la sous-traitance et de l'externalisation des tâches de travail.

Qu'est-ce qui est injuste : Voir un agent RATP travaillant en souterrain bénéficier d'un départ avancé à la retraite, ou voir un agent de propreté d'une entreprise privée sous-traitante de la RATP partir à la retraite à 63 ans ?

On vous dit : « Il faut faire cette réforme car le système actuel n'est plus viable. Sinon, comment fera-t-on pour financer les retraites quand on aura plus assez d'actifs ? »

Les ressources des différents régimes de retraite sont fondées sur une cotisation liée au salaire. Etant donné qu'au nom de la compétitivité internationale, le patronat impose depuis des dizaines d'années une politique d'austérité salariale, les caisses de retraites en subissent les conséquences. Alors faisons respecter le droit au travail pour tous. **Exigeons l'augmentation des salaires.**

Payez mieux les actifs et les caisses seront viables !

On vous dit : « La retraite par points, ce n'est pas si dramatique. Ça existe déjà avec AGIRCO ARCCO et ça fonctionne. »

Attention, il y a une différence majeure entre ce qui est possible ou acceptable pour un régime complémentaire et le fonctionnement d'un régime général. Le régime général joue un rôle de solidarité entre salariés d'où l'idée de calculer sur les 25 meilleures années et non pas de calculer sur l'accumulation de ses propres points. Bien que le Président Macron s'en défende, cette notion ouvre par ailleurs la voie à la retraite par capitalisation étant donné que la notion d'individualisation serait en place. C'est également une remise en cause de la notion de solidarité intergénérationnelle, qui est en place actuelle-



ment, les actifs cotisent et cet argent est utilisé immédiatement pour payer les retraites

On vous dit : « Pourquoi maintenir un calcul différent, 6 derniers mois pour les fonctionnaires et 25 meilleures années pour les salariés du privé ? »

L'intérêt immédiat de ce genre de propos, c'est d'opposer le secteur public et le secteur privé.

Le calcul sur les 6 derniers mois a un intérêt dans le secteur public car les fonctionnaires peuvent bénéficier d'une carrière complète et « progressive ». Ce qui est totalement différents dans le privé où les salariés peuvent connaître des périodes de chômage à tout moment et par conséquent se retrouver au chômage avant la date de départ à la retraite.

Rappelons que les dernières statistiques indiquent qu'environ 50 % des salariés faisant valoir leur droit à la retraite ne sont plus en activité. C'est pourquoi, dans le secteur privé, la règle était de se baser sur la meilleure partie de la carrière, jusqu'en 1993 c'était les 10 meilleures années. Mais la réforme Balladur de 1993 a créé cette modification et a entraîné une baisse de 25% des retraites.

Utiliser l'argument des

6 derniers mois des fonctionnaires pour les opposer aux salariés du privé ne sert à rien, car une modification éventuelle n'entraînerait pas d'amélioration pour le secteur privé.

Par contre, un calcul sur la totalité de la carrière, dans le public comme dans le privé, pénalise tout le monde.

Les retraités actuels ne seront pas touchés par cette réforme

FAUX, si en 2025, un régime unique se mettait en place, tous les autres seraient supprimés.

Aucun bénéficiaire d'un régime actuel ou du code des pensions civiles et militaires ne pourra prétendre au maintien des dispositions dont il bénéficie actuellement !

« Au mieux », les retraités actuels verront leur pension convertie en point et ainsi devenir vulnérables comme les autres à une diminution du « prix du point de service ».

Exemple : un retraité gagnant 1495 € brut par mois aurait un équivalent point de :
 $(1495 \text{ €} \times 12) / 0,55 \text{ €} = 32\ 618 \text{ points}$

Le Président Macron dit à Rodez (03/10/19) : « les simulations qui vous sont faites, c'est de la pipe complète ! »

Comment peut-il dire cela alors que le rapport Delevoye (page 19) donne explicitement les valeurs du point à l'achat et à la sortie ?

Preuve à l'appui dans le rapport Delevoye !



David
62 ans, salarié dans une entreprise pendant 43 ans, rémunéré durant sa carrière 1,5 fois le SMIC

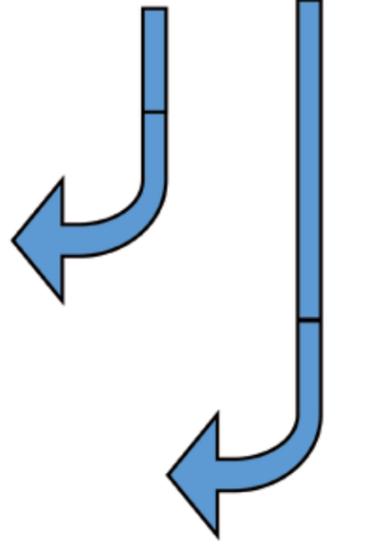
| | | |
|--------------------------------------|-------------------|--|
| Salaire brut mensuel | 2 281,80 € | soit 1813,35 € net |
| Cotisations patronales et salariales | 577,50 € par mois | soit 2281,80 € x 25,31% de cotisations ouvrent des droits à retraite |
| Cumul de points | 693 par an | (10 euros cotisés = 1 point) |

Sur 43 années de carrière, il a donc accumulé :
43 ans x 693 points = **29 799 points**

Au moment de la retraite
29 799 x 0,55 € = **16 389 € brut / an**
prix du point de service

Page 19 du rapport **1366 € brut / mois**

10 € cotisés = 1 point 1 point = 0,55 €



¹ Valeur permettant de calculer le montant de la pension en fonction des points acquis

